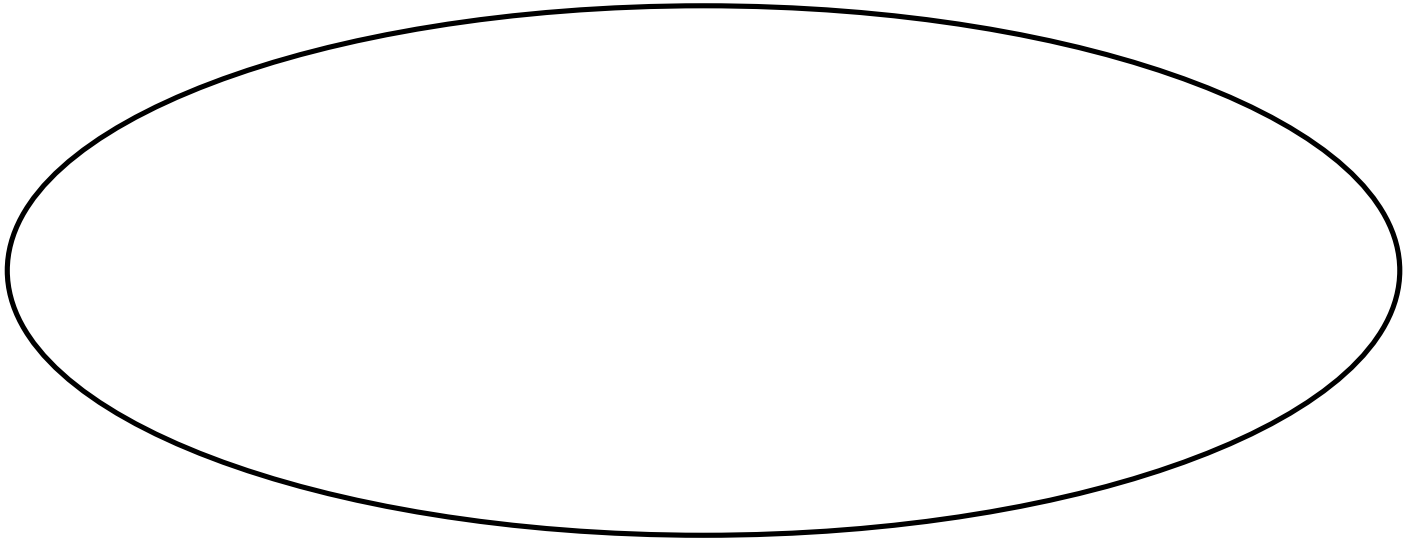


**CARTELS
CONSTITUANTS
de l'ANALYSE
FREUDIENNE**



Le

courri.

er

N

o

4

Juillet

2003

Cartels Constituants de l'Analyse Freudienne

Association membre de l'Inter Associatif Européen de Psychanalyse

Association membre de Convergencia, Mouvement Lacanien pour la Psychanalyse Freudienne

Siège social : 37 bis, rue des Abbesses, 75018 Paris, tél. et fax : 01 42 54 39 84

Sommaire

Philippe Garnier Pierre Eyguesier	3
Éditorial	6
Courrier reçu Jean Pierre Hotzer	7
Assemblée générale du 22 juin 2003 Compte rendu de Pierre Eyguesier et Jean Michel Darchy	8
Compte rendu de l'inter associatif Pierre Eyguesier	13
Statuts des CCAF	22
Bibliothèque pour une île déserte	27
Cabinet de lecture	29
Bloc-notes	31
Annuaire	32
Agenda	37

Philippe Garnier

Pierre Eyguesier

Notre collègue Philippe Garnier est mort brusquement le samedi 21 juin, à l'heure du berger. C'est Dominique Le Vaguerèse qui nous a appris la chose dimanche matin, au moment où nous allions ouvrir l'assemblée générale. Sidération et obscurité. Il faut cependant poursuivre. Au tout début de cette assemblée, après un hommage prononcé par Françoise Wilder, et d'autres manifestations de tristesse de la part de quelques-uns d'entre nous, Éric Didier fait un appel à témoignage pour le prochain courrier. En voici un, en provenance du secrétariat avec lequel (avec qui?) Ph. Garnier avait été assez régulièrement en contact ces derniers temps.

*

Le 22 septembre 2002, comme tous ceux parmi vous qui ont une adresse électronique, Philippe Garnier reçoit un e-mail circulaire l'informant de la tenue de deux journées de préparation à la Chesnaie du colloque « Péter les plombs ? ». Il répond, et de là va démarrer un va-et-vient d'e-mails – dont le dernier est daté du 11 juin dernier – avec le secrétariat des CCAF, donc avec moi. Dans les heures qui ont suivi sa mort, cette correspondance a pris une drôle de tonalité, un degré de présence qui m'a décidé à la livrer à ce courrier papier. Pour faciliter la lecture de cet échange, j'ai mis mes réponses en italiques.

1.

Salut, cher Collègue. Je ne peux participer à la journée de La Chesnaie, en raison d'une fête de

famille prévue de longue date. Excuse-moi auprès des autres, car cela m'aurait beaucoup intéressé. D'autre part, sais-tu comment je peux lancer, en accord avec Sean Wilder, un appel à cartel sur les questions que pose la passe actuellement ? Cela peut-il se faire par le site ? Bien amicalement à toi, Philippe.

Message bien reçu. Si tu veux faire passer un message par e-mail, il te suffit de repiquer la liste d'adresses jointe au message que je t'ai envoyé. Si tu veux (ou plutôt si tu n'y arrives pas) fais-moi passer ton texte, je le ferai circuler. Bien à toi, Pierre.

2. Bonjour ! Bien reçu tes envois [des bouts d'arguments sur le colloque, si je me souviens bien], bien intéressants. Je viens de voir Éric Didier à l'expo sur Stael et nous avons discuté de la possibilité que je parle à Tours du trajet de ce peintre qui s'est suicidé (on voit sa fin s'inscrire dans ses tableaux), et de l'utilisation de la peinture (souvent alliée à l'écriture) chez des patients... difficiles. Je peux t'adresser un résumé plus explicite. À bientôt, amicalement, Philippe.

Message bien reçu. Je prends note. Dès que possible, fais-moi parvenir un titre et un argument. Bien à toi, Pierre Eyguesier.

3.

Bonjour ! Voici le texte pour ce que je propose. Un certain nombre d'artistes, et non des moindres, ont « péter les plombs » à un certain moment de leur vie, malgré leur art, ou leur Sinthôme. Deux expositions

récentes et superbes, l'une consacrée à Camille Claudel, l'autre à Nicolas de Stael, permettent d'approcher des questions qui concernent, je pense, les psychanalystes et les psychiatres. Je souhaiterais les aborder avec l'œuvre de N. de Stael en me cantonnant à sa peinture et à ses textes.

Un Sinthôme, comment cela se construit-il ? L'œuvre y suffit-elle, ou est-ce la conjonction avec celle-ci d'une femme (« sinthôme de l'homme »), d'une autre expression artistique – comme pour Joyce ? Les choses se posent-elles de la même façon pour une femme et pour un homme (il y a deux orientations possibles du nœud) ? Et sa construction est-elle irréversible, durable ? Ou reste-t-elle incertaine, aléatoire ? Est-elle un mode d'inscription ou seulement un bricolage qui fait épissure, un temps ? Fait-elle trou dans le réel, ou reste-t-elle, si j'ose dire, en surface – au mieux en traçant un bord ? Peut-on induire, susciter, son élaboration chez des patients difficiles, au nouage embrouillé – lorsqu'il se fait ?

La progression des œuvres de N. de Stael, parallèlement aux aléas de sa vie jusqu'au suicide final, me permettront, je l'espère, d'avancer quelques hypothèses par rapport à ces questions.

En espérant que ce travail sera agréé pour Tours.
Bien amicalement à toi, Philippe Garnier

PS : j'ai des copains psychiatres à Tours, je peux les prévenir et les inviter, ou est-ce fermé ?

Bien sûr que c'est ouvert. Il y a suffisamment de fermetures, d'occlusions et de ségrégations de toute sorte pour ne pas souhaiter ouvrir. C'est ce que j'avais voulu en proposant La Chesnaie. Mais les serruriers de tout poil ont eu tôt fait de

verrouiller... Merci de ton envoi. C'est le premier. J'engrange, Pierre.

[Nouveau message de ma part.]

Cher Philippe,

Peux-tu me faire parvenir un titre pour l'intervention que tu vas faire à nos journées de Tours ?

Ce serait bien, par ailleurs, si tu pouvais être des nôtres samedi en huit pour la préparation de ces journées, Amicalement, Pierre.

PS : As-tu lu le long article consacré par John Berger à Nicolas de Stael dans le dernier Monde diplomatique ?

Oui, j'ai lu l'article du Diplo : intéressant mais très littéraire. Je propose comme titre (ne rigole pas) : « Sinthôme ou saintes-femmes : à propos de Nicolas de Stael. »

Pour la préparation, je vais faire l'impossible mais c'est mon anniversaire avec toute ma petite famille le soir + le dimanche... Où est-ce, et à quelle heure ?

Idem pour Tours, je ne sais le jour exact. J'en suis resté à Chailles en octobre et mon bulletin des CCAF est à Villeconin où je vais peu... Dès que j'aurai la date, je préviendrai mes copains de Tours qui l'attendent. Bien amicalement à toi, Philippe.

Il est très bien, ton titre. On sera au moins trois à avoir trouvé un titre drôle : Éric Didier avec sa « Solitude du pêteur de plomb », et moi-même qui, envoyant la plaquette à un ami graphiste de Madrid, me suis laissé aller à celui-là : « Le type au graphe, il a pété les plombs ? » (Je ne sais pas si

je le maintiendrai car je ne vois que trop où il pourrait me conduire...)

Les dates : le samedi 6 septembre AM et le dimanche 7 matin. C'est au Palais des congrès de Tours, face à la gare (je n'ai pas l'adresse exacte pour l'instant). Je t'enverrai quelques plaquettes si tu ne peux venir samedi 21 juin après-midi à l'Hôtel de l'Industrie pour la réunion de préparation de ces journées. Salut à toi, Pierre.

[Suit un message de Ph. Garnier en réponse à un courrier ordinaire adressé aux membres des CCAF en retard pour le paiement de leur cotisation]

Cher Pierre,

Non, je ne quitte pas les CCAF, et le non-paiement de la cotisation relève d'un oubli, ou de la non-

réception d'un appel. Il est vrai que je travaille dans le groupe Écouter/ Lire – qui n'est pas une association –, mais je reste attaché aux Cartels et à l'Interassociatif (j'ai participé à une passe tout au long de l'année 2002). Dis-moi combien je dois pour 2002 et 2003, je t'envoie un chèque. Pour l'AG, mes enfants (7) et petits enfants (16) ont organisé une fête pour mon anniversaire les 22/23... J'envoie un pouvoir. Je tenterai de me dégager pour discuter de Tours (pour lequel j'ai déjà fait de la pub, mais sans doute y aura-t-il des bulletins d'inscription ?), sinon je t'enverrai un papier. Bien amicalement, Philippe.

[Philippe Garnier est mort dans la nuit du 23 au 24. Ou plutôt faudrait-il dire il a été *surpris* par la mort. Et nous laisse nous aussi, je crois, passablement surpris].

Éditorial

Michèle Skierkowski, Jacques Teste

L'éditorial traditionnel n'ouvre malheureusement

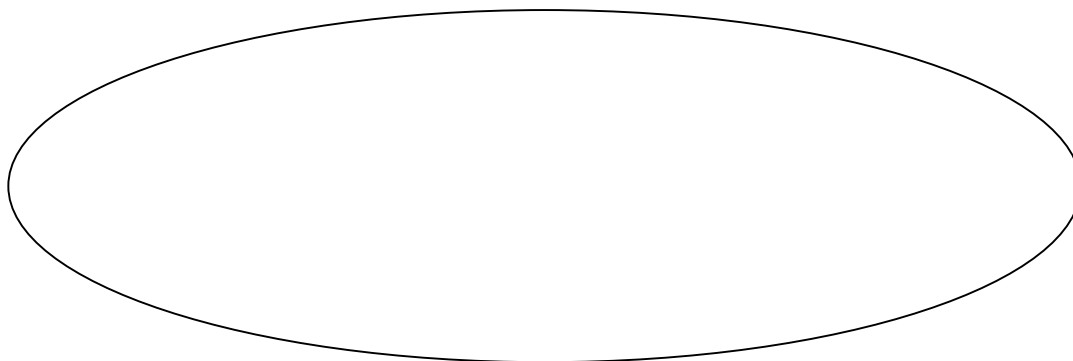
pas de *Vérifier* **Carrière** *si vous placez vos adresses, postales, e-mail, coordonnées téléphoniques et faites nous part des erreurs ou omissions que vous pourriez trouver*

Merci
laissant la place à l'évocation de notre collègue et ami Philippe Garnier, brutalement décédé au moment de notre dernière assemblée générale.

Le colloque de septembre aura lieu comme prévu à Tours, vous trouverez avec ce numéro, une plaquette de présentation et d'inscription.

N'hésitez pas à diffuser cette information largement autour de vous.

Bonnes vacances à tous.



Courrier reçu

Jean Pierre Holtzer

Je propose la constitution d'un cartel sur la clinique des avatars de l'agressivité, de ce qui s'épingle, somatisation, addiction et dépression. Il s'intitulerait « Moi aussi je connais quelqu'un qui marche sur les mains...ce sont les mains des autres ».

La relecture du texte de Lacan « l'agressivité en psychanalyse » (1948) servira de point de départ et de guide au long de ce travail de déchiffrement de ce qui s'offre à nous comme psychosomatique, toxicomanie, dépression.

Cette dernière est à entendre comme ceci : « la dépression consiste en une vaine tentative de faire un drame d'une tragédie ».

Un des intérêts de partir du concept d'agressivité est de faciliter le partage entre psychanalyse et psychiatrie.

Il s'agit de déchiffrer dans ce qui se donne à ,entendre ce qu'il en est, pour un sujet, de sa rencontre dans son existence avec une maladie, une substance, un important trouble de l'humeur.

Compte rendu de l'assemblée générale du 22 juin 2003

Assemblée générale du 22 juin 2003

Pierre Eyguesier et Jean Michel Darchy

Liste d'émargement : 37 personnes présentes ou représentées.

I. Matinée (compte rendu de Pierre Eyguesier).

1. C'est au moment d'ouvrir l'assemblée que nous apprenons le décès subit, dans la nuit de vendredi à samedi, de Philippe Garnier. Bien qu'absent ces derniers temps de nos réunions et assemblées, il était engagé dans la préparation du colloque de Tours, où il devait présenter une communication sous le titre « Synthôme ou saintes-femmes : à propos de Nicolas de Stael ». Françoise Wilder lui rend un hommage. Éric Didier propose qu'un faire-part de décès soit publié par les CCAF dans *le Monde* et dans *Libération*, et appelle ceux qui le souhaitent à écrire quelques mots dans le prochain Courrier. Sa place au sein du jury de la passe, dit-il pour terminer, sera laissée vacante pendant un an.

2. Élection d'un nouveau membre du Bureau. Michèle Larnaud, dont le mandat vient à expiration, ne souhaite pas se représenter, car, dit-elle, « je préfère les eaux courantes aux eaux stagnantes »... Jean-Michel Darchy se porte candidat ; il est élu à main levée à l'unanimité.

3. Claude Deutsch fait une annonce pour le 2e Forum pour une politique citoyenne en santé mentale, qui se tiendra à la Mairie de Paris les 21 et 22 octobre 2003, sur le thème : « De la personne accompagnée à l'accompagnement des professionnels ».

4. La Passe. Éric Didier fait un petit exposé sur les précisions qu'il lui est apparu nécessaire d'apporter au texte statutaire concernant la passe (voir courrier du mois de juin). Elles concernent les modalités de renouvellement du jury potentiel dès lors qu'il sera augmenté des jurés désignés, selon les procédures internes qu'elles auront choisies, par les trois associations qui vont s'associer aux CCAF pour former une passe interassociative (Insistance, Psychanalyse actuelle et Chendou). Comme il est impossible de connaître d'avance le nombre des jurés (ces associations en désigneront chacune de un à trois), E. Didier propose un renouvellement non plus par fraction de trois jurés, mais par tiers du jury potentiel (je rappelle que ce renouvellement a lieu tous les trois ans, et qu'il se fait actuellement « à l'ancienneté »). M. Larnaud, qui est cette fois-ci favorable à une limitation du « brassage », propose que ce soit un quart du jury tous les trois ans. L'autre précision qui doit être ajoutée aux statuts

sur la passe, et donc faire l'objet d'un vote, concerne la possibilité pour un passant de choisir un passeur.

Avant de passer au vote sur ces deux points, une discussion s'engage sur la passe. Je n'entrerai pas dans les détails, mais relèverai tout de même que les échanges ont plus particulièrement porté sur l'élargissement des modalités de désignation des passeurs. En particulier, Guy Ciblac suggère que, dans le cas où un passant désigne son passeur, celui-ci soit *ipso facto* (ou « dès lors », proposera Yves Genin) inscrit sur la liste des passeurs (proposition retenue et votée). Pierre Eyguesier plaide pour l'ouverture, tout en soulignant qu'on passe d'un extrême à un autre : d'une procédure abyssale qui s'entourait d'un luxe de précautions, à une procédure plus lumineuse mais à géométrie variable. Il s'agit surtout, à ses yeux, de ne pas rater l'occasion offerte par nos collègues d'autres associations de réactiver l'intérêt pour la passe, et de cesser d'en faire le lieu d'une vérification des axiomes lacaniens de la fin de la cure type, pour se rendre plus à même d'écouter la réalité des cures, y compris lorsqu'elles échouent à illustrer lesdits axiomes.

On passe au vote sur les deux précisions à introduire dans les statuts. Sur le premier (renouvellement du jury potentiel par fraction d'un quart tous les trois ans), 37 voix se prononcent pour (ni vote contre ni abstention). En ce qui concerne le second point (possibilité pour un passant de choisir un passeur), 33 voix se prononcent pour, 4 s'abstiennent et 0 vote contre.

4. Point sur Copenhague. Françoise Wilder fait un compte rendu de la dernière coordination qui s'est tenue à Copenhague en mettant l'accent sur la tenue du colloque de Bruxelles au mois de décembre. Initialement, ce colloque devait être consacré à une relance des débats sur le texte « psychothérapie et psychanalyse », patiemment élaboré pendant plusieurs semestres par l'IAEP, puis tombé en déshérence. La proposition faite par F. Wilder elle-même lors de la précédente coordination de substituer au thème « psychothérapie et psychanalyse » celui de l'analyse laïque, a été réitérée à Copenhague. En faire un thème de colloque a été jugé prématuré, mais la coordination est tombée d'accord pour « mettre cette question au travail », selon la formule consacrée dans nos cercles. Des commissions doivent se mettre en place, et sans doute avons-nous notre partie à jouer dans cette affaire. Jacques Teste rappelle à cet égard que nos

statuts prévoient que des journées de travail s'intercalent entre les deux AG annuelles, et propose que nous en consacrons une à l'analyse laïque. Un débat s'ensuit, où seront successivement évoqués les problèmes rencontrés par les psychiatres en Allemagne (interdiction faite par les caisses de remboursement de soins de pratiquer l'analyse sous le couvert de la psychiatrie), en Italie (où les psychanalystes sont sommés de se doter du diplôme de psychothérapeute sous peine de se voir accuser d'exercice illégal de la psychothérapie), et en France, où les syndicats de psychologues et de psychiatres tendent à s'arroger un monopole de la psychothérapie, rejetant les psychothérapeutes dans le *no money's land* de la laïcité. Par où l'on s'aperçoit que, dès lors que la psychanalyse ne peut que s'exercer sous couvert d'une profession de santé (psychiatre, psychologue ou psychothérapeute), elle passe à la trappe... On le savait depuis longtemps mais, législation européenne aidant, les choses se précisent, et A. Maître n'a pas tort de rappeler que le statut d'extraterritorialité dont bénéficiait jusque-là la psychanalyse en France n'est pas éternel. Ironie du sort : les psychiatres-analystes, qui se sont peu battus pour défendre l'analyse laïque (l'intruse, celle qui ne s'abrite derrière aucun diplôme professionnel de la santé) vont se trouver logés à la même enseigne que ceux qui n'en ont jamais eu !

Par ailleurs, a été souligné le très grand intérêt de participer aux travaux et aux échanges de l'IAEP, dont on ne peut que regretter qu'ils soient à ce point boudés par les membres de notre association.

II. Après-midi (compte rendu de Jean-Michel Darchy)

I. Premier point abordé : choix d'une date pour une journée de travail sur la psychanalyse laïque avant Bruxelles. La date retenue est le samedi 25 octobre 2003 de 14 h 30 à 18 heures à l'Hôtel de l'Industrie.

Les débats autour de cette journée préparatoire ont été vifs et intéressants. Ils augurent d'un dépassement possible de la traditionnelle opposition entre psychanalyse et psychothérapie, à laquelle F. Wilder propose de substituer celle, plus « porteuse », entre psychanalyse et psychiatrie. Les associations membres de l'Inter-Associatif, ajoutée-elle, semblent à présent d'autant plus déterminées à se saisir de cette question que leur intérêt pour la passe (comme enjeu analytique plutôt qu'institutionnel conférant un statut, une habilitation) a été réveillé par les élaborations en cours sur la passe inter-associative.

Pour G. Ciblac, il est nécessaire de dégager la psychanalyse de la notion de soins, et de remettre en question l'automatisme qui confère aux

psychanalystes un statut « par ricochet » à partir de l'opposition psychothérapie-psychanalyse ou psychiatrie-psychanalyse.

Bertrand Phésans évoque les positions prises par le Syndicat national des psychologues à propos du non remboursement des tests effectués par les psychologues, dont la profession n'est pas une profession médicale réglementée. Il souligne que l'exonération de la TVA leur a été cependant accordée en tant que profession réputée participer à une politique de santé. À terme, conclut-il, il est probable que les pouvoirs publics vont opter pour la création d'une rubrique globale intitulée « professions de santé » incluant les médecins et les psychologues. M. Larnaud fait observer que l'exonération de la TVA pour les psychologues est déjà parue dans le document de référence qu'est le Lamy social.

2. Point sur le dispositif et autres cartels. Intervention de Jacques Teste, coordonnant du dispositif.

Le cartel constitué lors de la dernière assemblée générale (Guy Ciblac, Éric Didier, Jacques Nassif, Jacques Teste, Serge Vallon) propose de ne pas modifier le dispositif mais d'en repréciser certains termes.

Le premier alinéa de la première sous section de l'article 8 (« Le dispositif de la pratique ») deviendrait : « [L'association] propose à ceux de ses membres qui *déclarent s'exposer à la pratique de l'analyse* de s'inscrire sur une liste, ce qui constitue le premier temps du dispositif. »

La deuxième modification concerne la rencontre des cartels avec le cartel d'adresse. Dans le 7e alinéa de la première sous section de l'article 8, il serait précisé que « *chaque membre des cartels y prend la parole* », ceci pour éviter la « collectivisation de la parole » qui ne pourrait manquer de résulter d'une délégation de pouvoir à l'un des membres du cartel. La prise de parole à ce moment-là est en effet « le moment de déliaison » du cartel, et celui-ci ne pourrait s'effectuer si « chaque un » ne prenait pas la parole. La raison même du dispositif, au sens « mathématique » du terme, est en jeu dans cette prise de parole, propre à chacun dans sa singularité, et constitutive de « l'effet cartel ».

Pour M. Larnaud, s'il paraît établi que nul ne puisse s'instituer porte parole d'autrui (pas de politique de l'autruche), on ne peut cependant exiger une prise de parole, celle-ci étant fonction du « temps propre à chacun ».

Sean Wilder trouve que la formulation proposée implique une obligation de parler, et n'est pas d'accord avec cela. Il souligne le côté vague de la formulation « s'exposer à la pratique de l'analyse », à laquelle il préfère celle de « s'engager dans la pratique ».

G. Ciblac propose : « Chaque membre des cartels est *invité* à y prendre la parole », et F. Wilder : « Chaque un qui *se déclare* analyste... », à quoi G. Ciblac réplique qu'il « conviendrait de ne pas donner trop de consistance *à priori* au terme analyste ». S. Wilder pense pour sa part que la formulation retenue (*s'exposer à*) donne à cette affaire une tonalité d'ordalie, comme si se déclarer analyste constituait un danger.

Guy Ciblac fait observer que la formulation « chaque un qui se déclare analyste », a une consistance qui implique la nécessité de pouvoir porter ce titre à l'extérieur.

Pour F. Wilder, si le but est de donner plus de poids à la « consistance très problématique » de l'analyste, la formule « ceux qui se déclarent analystes » pourrait convenir. Elle est en effet différente de : « ceux qui *sont* analystes », et n'implique pas « l'Être analyste ». Elle a fonction de déclaration et de mise en jeu.

Guy Ciblac attire l'attention sur la fonction des statuts. Ont-ils vocation à être lus à l'extérieur ? Si tel était le cas, la question de leur lisibilité constituerait un enjeu incontournable.

Après une proposition ironique de S. Wilder : « Ceux de ses membres qui *avouent* pratiquer l'analyse », É. Didier relance le débat : « Si je me déclare analyste, ce n'est plus la peine de faire des cartels. L'enjeu de notre débat autour des statuts est de laisser ouverte la question de ce que c'est qu'être analyste. Cela peut être du pipeau ou ça peut être sérieux. La notion de risque est intéressante, et le terme *s'exposer* pas très heureux. »

S. Wilder : « Il n'est pas sûr qu'une modification de ce paragraphe puisse éviter à chaque analyste d'avoir à s'interroger, par rapport à lui-même et à ses collègues, sur le point de savoir ce qu'il fait là. Il ne peut en aucun cas y avoir d'économie, pour chaque analyste pris un par un, de se trouver confronté à cette question. »

Bernard Phésans : « La formule *déclare s'engager dans la conduite d'une analyse* suppose que son être analyste, on le joue à chaque fois. »

Il convient de replacer ce qu'il en est de la pratique de la psychanalyse quant à son autonomie par rapport à d'autres champs, rappelle F. Wilder.

Au terme de ce débat animé, un consensus est trouvé *in fine*, sur la formulation suivante, retenue et mise au vote : « L'association propose à ceux de ses membres qui déclarent être engagés dans la conduite d'une cure analytique de s'inscrire sur une liste, ce qui constitue le premier temps du dispositif. »

Résultats du vote : 33 votes pour, 04 abstentions.

Pour l'alinéa 7 de l'article 8, le vote porte sur : « Chaque membre des cartels est invité à y prendre la parole ». 37 personnes présentes ou représentées : 33 votes pour, 04 abstentions.

3. Point sur les autres cartels (hors dispositif)

Objectif : ouvrir un espace de travail aux correspondants de l'association, dont la place serait inscrite dans les statuts de l'association, et la participation à son dispositif de travail envisagée autrement que sur le mode de l'invitation. Un débat en assemblée générale suivi d'un vote est nécessaire puisque ces propositions entraînent de facto une modification des articles 4 et 5 des statuts. A l'article 4 seraient ajoutés « correspondants » (« L'association est composée de membres *et de correspondants*, intéressés à divers titres à l'analyse Freudienne ») et un alinéa supplémentaire : « Les correspondants s'engagent à verser le montant de l'abonnement au courrier de l'association. ». Quant à l'article 5 (définissant les ressources de l'association) il inclurait au titre des ressources de l'association les « abonnements des correspondants ».

Les débats qui suivent confirment que les statuts admettent parfaitement l'existence de cartels non inscrits dans le dispositif de la pratique, et font apparaître un souci partagé de maintenir intangibles les trois axiomes du dispositif de la pratique : travail limité dans le temps, institution d'un cartel d'écoute, dissolution subséquente du cartel, retour à l'association sur le mode du témoignage indirect.

L'enjeu de ces débats et des modifications statutaires envisagées est de permettre une extension du dispositif de travail en vigueur, sur la base non du tirage au sort mais de la cooptation. Cela suppose la prise en compte des effets transférentiels de départ, car ces cartels thématiques viennent travailler à partir d'une demande adressée non seulement à l'association comme telle, « au fait associatif », mais aussi à ses membres dans une dynamique intersubjective *à priori* (transfert de travail ?).

L'intérêt de cette pratique innovante est de signifier l'insignifiant comme en passant. Ces cartels cooptés ont cependant une existence limitée dans le temps, et, pour inscrire leur travail dans le « fait de l'association », ils pourront rencontrer un cartel d'écoute qu'ils tireront au sort parmi les membres de l'association et les correspondants.

[Note perso : C'est dire qu'on passe sans solution de continuité de l'interne à l'externe de l'association. D'un point de vue strictement formel,

si association il y a, dûment constituée, ce ne saurait en aucun cas être dit un fait, puisqu'elle s'est dotée de statuts qui nécessitent un mode particulier de régulation des liens pour le travail. Cet avenant a donc pour effet de désinstituer ce qui est institué, pour finalement redéfinir une nouvelle donne refondée et légitimée statutairement. C'est une bonne manière de mettre en jeu et en tension l'« impossible » du fait en regard de la légitimité du « droit », impossible re-fondé et légitimé statutairement. Ce qui permet, par le truchement des correspondants, de repositionner la contingence de l'objet a. J.-M. D.]

Le débat.

Michèle Larnaud exprime son désaccord en ce qui concerne la place faite aux correspondants, et s'étonne à ce propos de la position « bizarre » d'un de nos collègues, qui se conduit comme un membre alors qu'il est correspondant. L'alternative est, selon elle : ou il est correspondant ou il est à côté (problème du voisinage). Pourquoi privilégier les correspondants par rapport à des gens hors association, mais jugés dignes de confiance ? Cette éventualité de s'adjoindre un non membre dans le cadre du dispositif de la pratique a naguère été proposée, sans jamais être sanctionnée par un vote. Jean-Pierre Holtzer remarque que ce débat soulève la question de ce qu'on fait dans notre travail qui n'est inscrit nulle part dans notre association (allusion à l'extraterritorialité du travail de l'analyste).

Pour Michel Didierlaurent, cette modalité de travail avec les correspondants constitue une ouverture pour l'association, dont il convient de ne pas se priver. Guy Ciblac pense pour sa part qu'être correspondant emporte une notion d'engagement : « Si je suis correspondant je pourrai être sollicité pour un travail. »

Jacques Teste observe que nous n'avons pas pour l'instant prévu de statut de correspondant, ce que confirme F. Wilder : « Ils n'apparaissent pas en dehors du courrier. »

Yvette Selles-Lagorce y recense les « frileux » et les anciens de chez nous.

Se fait jour l'idée d'envisager une journée de travail sur ce point.

Michèle Larnaud nous signale qu'inclure les correspondants dans les statuts ne serait pas nécessairement pertinent, certains y étant farouchement opposés. On ne peut pas forcer quelqu'un à se déclarer sous prétexte d'un engagement dans un cartel...

Éric Didier : « Aux correspondants, l'association dit qu'elle leur veut quelque chose ; un correspondant ce n'est pas un ennemi, mais c'est un voisin, mentionné comme correspondant. Autour de cette notion, il s'agit d'ouvrir un espace dialectisable, c'est une question de politique institutionnelle. »

Michèle Larnaud : « Est-ce que les correspondants demandent quelque chose ? Je le redis, certains sont

fermement opposés à devenir membres, ils demandent seulement à être informés. Le problème se résume donc à faire apparaître ou pas la notion de correspondant dans les statuts. Il faut prendre une décision, est-ce que ça s'adresse, cette rubrique, aux correspondants déjà inscrits ou seulement aux correspondants à venir. Ceux qui le sont déjà, il conviendrait de leur le demander. »

En tant que coordonnant, Jacques Teste propose de partir du principe que ce nouveau dispositif ne s'adresse qu'à des gens qui éprouvent le désir de mettre au travail une question. Il est dès lors logique que si on leur propose d'inscrire leur travail, on leur propose aussi d'être dans les cartels d'écoute. Pour Jean Pierre Holtzer, seuls les membres de l'association comme tels peuvent participer au travail d'écoute. Sean Wilder transige en soulignant qu'un consensus se dégage pour donner une formule de travail pour des correspondants sans être d'accord sur tout. Jacques Teste propose de maintenir le texte tel quel en enlevant les correspondants.

Guy Ciblac redemande si on peut mettre en jeu ce qu'il y a de possible par rapport aux correspondants ?

Éric Didier intervient pour souligner que sans écoute extérieure par un cartel, ça peut durer longtemps. Il en a eu l'expérience. Parfois intervient une rupture entre deux membres. Le cartel d'écoute et les principes du témoignage indirect, du temps limité, de la dissolution permettent d'éviter les effets de violence. Souvent, quand un cartel se constitue, cette violence est déjà en gésine depuis le début. Un arrêt consécutif à un « clash » entre deux peut être d'une grande violence pour les autres. Ce que permet le protocole, c'est d'éviter ça.

Vote.

Au vote. La première modification statutaire, soit le cartel d'écoute.

Pour la deuxième modification statutaire, on écarte de la proposition de vote la question des correspondants.

Résultats : le texte tel quel, sans mention des correspondants est adopté à l'unanimité : 37 votes pour, sans abstention.

La séance est levée vers 17 heures après un bref échange sur le rappel des dates pour la journée de préparation sur l'analyse laïque : 25 octobre 2003 (14 h 30) lieu habituel (Hôtel de l'Industrie).

Compte rendu de l'Inter Associatif

**Compte rendu de l'inter associatif
Coordination de Copenhague
le vendredi 30 mai 2003
Pierre Eyguesier**

Associations présentes : Invenció Psicoanalítica, CCAF, Groupe psychanalytique de Chengdu, Errata, GAREFP, Analyse freudienne, Association lacanienne internationale, École belge de psychanalyse, Psychoanalytisk Kreds, Questionnement psychanalytique, Groupes d'études psychanalytiques de Grenoble, Psychanalyse actuelle.

L'ordre du jour prévu dans le compte rendu de la coordination précédente (février 2003 à Paris) est confirmé :

1. Confirmation de l'admission d'Analyse freudienne comme membre de l'IAEP, après trois années de partenariat de travail.
2. Édition ou diffusion par CD-Rom – et support papier – des actes du colloque sur le rêve. Point sur le travail et les réflexions/démarches de Jean Florence.
3. Colloque de Bruxelles. Confirmation ou annulation. Constitution d'un comité d'organisation et discussion du thème, de la méthode à mettre en œuvre, et de la portée politique de l'événement.
4. Poursuite du débat engagé lors de la Coordination de février à Paris sur le partenariat.

On y ajoute deux points : l'admission de l'association Chengdu, et la préparation de la journée de décembre proposée par l'ALI sur la clinique lacanienne des psychoses.

I Compte rendu synthétique

1. Admission d'Analyse freudienne et de Chengdu

A propos du premier point de l'ordre du jour – l'admission d'Analyse freudienne – deux questions liées entre elles ont surgi : d'une part l'abandon de la procédure indirecte d'admission, qui avait été mise en œuvre à l'occasion de la première demande d'Analyse freudienne, et, d'autre part, une sorte d'amnésie, pour ne pas dire de refoulement, des raisons pour lesquelles la candidature de cette association avait été naguère rejetée. Parmi les prises de positions des délégués à l'occasion de cette "confirmation", qui toutes se sont déclarées en faveur d'une pérennisation du lien de travail "fructueux" avec Analyse freudienne, certaines ont en effet souligné à quel point les arguments avancés à l'époque (qui pourtant étaient éclairants sur la situation du mouvement analytique français à cette époque), étaient restés sans lendemain – lettre morte dira même un des intervenants – alors qu'on aurait pu s'attendre à ce qu'ils éclairent durable-

ment les débats de l'IAEP (sur le partenariat, sur la procédure retenue elle-même, sur l'état du mouvement analytique français, etc.). Après coup, les raisons du rejet d'AF semblent donc être marquées d'une certaine inconsistance, voire même, pour certains, avoir été "anti analytiques", l'association étant au contraire créditée d'avoir fait preuve d'esprit analytique en voulant bien réitérer sa candidature. On peut dire en résumé que le sentiment prévalent était celui d'une blessure refermée, la réalité d'un partenariat (secrétariat efficace et organisation non moins efficace d'un séminaire) ayant balayé de fait les réticences et autres objections formelles opposées à la première candidature d'AF. Un regret toutefois : que l'absence d'archives internes à l'IAEP (ces archives, dira un représentant d'association, consistent principalement en une mémoire particulière à chaque association), ait empêché de dire, en raison, pourquoi la boucle était bouclée. Ce n'est pas la première fois que cette question est soulevée, la réduction des archives à un simple dossier qui circule de main en main à l'occasion du changement de secrétariat, de même que l'absence d'un véritable statut juridico-administratif de l'IAEP, posant des problèmes récurrents liés à un défaut d'identité institutionnelle. Notons à cet égard que proposition a été faite de consacrer un temps de travail au devenir de la procédure indirecte d'admission : faut-il la réserver aux situations problématiques ? Doit-on lui préférer l'admission de facto à l'issue de trois années de secrétariat et de l'organisation d'un séminaire ? L'admission "par acclamation" suffit-elle à traduire la portée d'acte d'une admission ? Et *quid* des associations membres pratiquant la politique de la chaise vide (Il Laboro psicoanalítico, par exemple, n'est présent à aucune occasion, et pourtant le courrier qui devait lui être adressé pour le mettre en demeure de préciser sa position à l'égard de l'IAEP n'a toujours pas été écrit).

L'admission de Chengdu a été évoquée dans la foulée, après qu'un intervenant eut souhaité qu'elle soit disjointe de celle d'AF. Là aussi les questions ne manquent pas. En particulier, le représentant d'Invenció persiste à s'inquiéter d'une dénaturation possible de la nature du lien interassociatif par élargissement du prédicat européen au monde entier. Déjà lors de la dernière coordination des objections de ce type s'étaient fait entendre, et les réponses avaient porté sur la véritable extension, géographique ou intellectuelle, du concept "européen". Cette fois-ci, deux nouveaux

arguments sont venus en renfort de l'admission de Chengdu : un argument faisant valoir que le lien de la psychanalyse chinoise à la psychanalyse européenne est de nature historique (en fait, c'est l'histoire de la rencontre d'un analysant chinois avec un analyste français, avec les conséquences que l'on sait), l'autre soutenant qu'il est indispensable à l'IAEP, pour la préservation et l'augmentation de sa vitalité, de soutenir le "désir d'un". A cette occasion le représentant de Chengdu a rappelé les circonstances très peu formalisées de l'acceptation de Chengdu à un partenariat de travail, et, comme pour mettre en acte sa propre remarque selon laquelle les objections faites à cette admission "le mettaient au travail", a fait un point très circonstancié sur le colloque prévu pour 2004. L'épidémie de SRAS a provoqué des événements en cascade, et l'impression prévalait à Copenhague que ce colloque ne tenait plus qu'à un fil, celui de la propagation ou de la résorption de l'épidémie.

2. Publication des actes du colloque sur le rêve

La fin de la matinée de la coordination a été consacrée à ce serpent de mer. Depuis longtemps attendue et sans cesse différée en raison de difficultés multiples et variées (trop grande hétérogénéité des textes, conditions jugées difficilement réalisables pour une édition en bonne et due forme, éparpillement physique des fichiers qui ont été en partie toiletés, etc.), cette publication a été confiée par la coordination à Petite Capitale Éditions, dont le représentant, présent à cette réunion, s'est engagé à faire un diagnostic sur la viabilité du chantier, et à faire un devis pour une édition sous la forme livre.

3. Colloque de Bruxelles

Sur ce plan, l'impression qui prévaut est celle d'une entreprise encore insuffisamment sûre d'elle-même. La difficulté principale semble être de faire le deuil du thème initialement retenu pour ce colloque (Psychothérapie et psychanalyse), dont on se souvient qu'il devait donner une seconde vie au fameux texte "Psychanalyse ? Qu'est-ce qu'un psychanalyste aujourd'hui ? Ce que savent les psychanalystes" mis au rencard après avoir fait l'objet de tant de soins. Le thème proposé lors de la dernière coordination (La Question de l'analyse laïque) a suscité un certain débat, principalement consacré aux situations diversement périlleuses rencontrées par l'analyse dans les différents pays européens. Au-delà, certains représentants se sont inquiétés de la riposte à trouver (quelqu'un a même parlé de "bagarre à mener") face à un danger qui se précise, celui de l'assujettissement de la psychanalyse aux professions de santé, et à son assimilation au champ des psychothérapies. Il faut réaffirmer l'extraterritorialité (par rapport au territoire des professions de santé) de la psychanalyse, ont martelé plusieurs intervenants, tout

en soulignant qu'il ne fallait pas au passage laisser tomber la question du symptôme et de son allègement possible par la cure. "Nous devons aller au-delà du thérapeutique, mais sans verser dans un eugénisme", a dit un représentant, tandis qu'un autre rappelait la protection dont la psychothérapie était entourée par l'État nazi, et un troisième le bon accueil réservé par le gouvernement chinois à la psychanalyse jungienne.

Aussi intéressant qu'ils aient pu être, ces débats n'ont pas tout à fait ravivé la flamme pour une question qui paraît à certains rebattue, et qui nécessiterait pour être relancée que de nouvelles problématiques et de nouvelles modalités de débat et de travail soient lancées. C'est ainsi que la coordination en est venue à l'idée de commissions chargées de faire mûrir cette problématique, dont la présentation à Bruxelles ne pourra donc avoir lieu sous la forme d'un colloque à proprement parler (en fanfare, dans un bâtiment européen), mais d'un temps d'échange des associations et de leurs invités les 6 et 7 décembre prochains. Une réunion de préparation a été prévue au mois de septembre, à l'issue de la prochaine coordination, le 20 septembre à partir de 16 heures.

4. Poursuite du débat sur le partenariat

Ce point de l'ordre du jour n'a pas été abordé en tant que tel, mais "filé" tout au long des échanges à propos de l'admission de Chengdu. Les ayant résumées précédemment, je renvoie le lecteur curieux des détails et des interventions de chacun au compte rendu analytique ci-dessous [en fait la transcription des notes que j'ai prises lors de cette coordination].

5. Divers

D'autres questions ont été abordées, dont deux méritent sans doute d'être mentionnées ici : la tenue, en décembre 2004, d'une journée sur "La clinique lacanienne des psychoses" organisée par l'Association lacanienne internationale, et pour laquelle son représentant fait un appel à information dans les associations et à constitution de cartels, et le tirage au sort des deux associations chargées du secrétariat à partir de septembre prochain, le Cercle freudien et l'École belge de psychanalyse.

II Compte rendu analytique (Transcription des notes prises lors de la réunion)

1. Admission d'Analyse freudienne et de Chengdu

Confirmation de l'admission d'Analyse freudienne après trois années de partenariat et l'organisation d'un séminaire. Et point sur l'admission de Chengdu, qui a organisé un colloque et assure actuellement le secrétariat de l'IAEP. Jean Florence propose de différencier les deux temps, et d'en faire deux points de discussion distincts. Il ne voudrait pas que l'admission d'AF ne soit pas un acte. Entre la première et la seconde demande d'AF, ajoute-t-il, j'ai beaucoup appris sur le lien interassociatif. Au moment de la première demande, la situation française m'est apparue dans toute sa clarté, et lors de la deuxième, une argumentation fine a été opposée par certaines associations. Or, aujourd'hui, celles-ci ont changé leur avis et n'en ont pas donné les raisons. Luis Esmerado souligne que le travail d'AF a été très soutenu (organisation du séminaire sur la passe et tenue du secrétariat) : " Notre association, conclut-il, est très contente de travailler en partenariat avec vous." Michel Guibal reprend et confirme les propos de Jean Florence : Il lui a été très difficile d'obtenir des associations les arguments de vote contre AF, qui n'ont eu aucun effet de travail public, sont restés lettre morte : " Qu'est devenu ce gros travail d'argumentation ? Il n'y a pas d'archives consultables à l'IAEP ! " " Ça pourrait se faire ", lui répond J. Florence. M. Jeanvoine : " J'ai le sentiment que la mémoire de l'IAEP est inscrite dans la mémoire des différents groupes. Au moment de la première demande d'AF, une énonciation s'est faite, qui a été argumentée dans un après coup. Aujourd'hui, on est dans un tout autre temps. Du travail s'est fait... C'est ça le travail de l'analyse : il y a production de sujet. Ce parcours est habité par une logique qui a à voir avec le processus analytique." MG : " Le mode d'admission était à l'époque calqué sur le mode de la passe – témoignage indirect. Progressivement, c'est cela qui a été abandonné, par épuisement, sans qu'on en parle... Néanmoins, la passe est toujours à l'ordre du jour, et ce travail me paraît plus important que le travail par acclamation." [Il est indiqué dans les statuts de l'IAEP qu'une association peut être admise " par acclamation ".] Jean-Jacques Moscovitz reprend la question des archives et rappelle que des cahiers existaient au début, qu'on pouvait consulter. Ensuite, il y a eu des comptes rendus. Aujourd'hui, c'est la mémoire comme elle va, comme chaque association l'entretient, avec l'avantage que ça permet des " retours du refoulé " Par exemple, pourquoi a-t-on abandonné, refoulé la procédure de l'admission indirecte ?

Laurits Lauritsen : Une histoire circonstancielle n'est pas éternelle... Nous avons appris, tous, que cette procédure indirecte peut laisser avantageusement la place à un partenariat qui s'installe peu à peu.

Éric Didier : Ce qui compte, c'est le style des délégués. Il y a des délégués qui font que ça va tout seul, et pourtant ils sont porteurs de l'association dans ses statuts... Si le style des délégués change, c'est que le style de l'association a changé.

JF : Les avancées de la psychanalyse se font sur la lecture de traces laissées, quelquefois dans un lointain après coup. D'où l'importance des archives...

LE : Si le style d'un délégué est si important qu'il puisse conduire une association à être refusée, peut-on dire que le style d'un délégué peut conduire une passe à être refusée ?

Daniel Bonetti : Le style, ça n'est pas la conformité. On connaît tous ces collègues qui égrènent les mêmes chapelets...

JJM : Le style arrive quand il y a originalité, singularité. Le délégué fait quelque chose d'autre de l'association à laquelle il appartient.

FW : Nous sommes passés d'une procédure d'admission à l'expérience du partenariat. La question du style du délégué par rapport à son association contient le séminaire, le secrétariat, et pas seulement ce que manifeste quelqu'un quand il se met à parler. C'est une expérience... Le partenariat s'avère au décours d'une expérience. Est-ce le partenariat lui-même qui décide, ou faut-il décider à l'issue d'un temps de partenariat ? Je propose qu'association par association, chacun donne la conclusion. Cela a son importance pour l'accès de l'association impétrante au droit de vote.

M.G. La procédure d'admission indirecte à laquelle s'était soumise Analyse Freudienne n'était pas contradictoire avec le partenariat de travail, puisqu'elle était une admission à un partenariat de travail de trois ans : sans droit de vote. Nous sommes donc passés à un partenariat de travail sans procédure d'admission indirecte.

Bernadette Weyergans : Le temps du refus était très dur. On a assisté à un pugilat. Dans ce qu'on a entendu, le non ne se justifiait pas, et on a bien de la chance qu'AF se soit présentée de nouveau, qu'ils se soient remis dans une position analytique en redemandant leur admission. Depuis, nous avons réalisé avec eux un travail rigoureux, tant sur le plan de la forme que celui du contenu. Et pour le Questionnement, il va de soi que nous devons continuer à travailler ensemble.

DB : Que certains aient dit : " On les connaît, et ça ne pourra pas changer ", nous a blessés ! C'était un propos totalement anti-analytique.

JJM : Les interventions des associations qui n'avaient pas le droit de vote nous avaient mis au travail. Ce qui relativise la place du vote dans l'IAEP.

Christiane Poncelet : Comme déléguée de l'École belge, je suis preneuse d'un partenariat comme ça.

Jean-Christian Delay est "tout pour" l'admission d'Analyse freudienne, susceptible de pérenniser une expérience de travail dans une tout autre constellation que celle qui prévalait lors de la première demande.

DB : Est-il possible d'inscrire autrement la procédure indirecte ? Quand il y a problème avec une association ?

FW propose d'inscrire cette procédure dans les objets de travail que l'IAEP peut se donner.

Jean Florence : À l'époque de l'admission indirecte, des débats pouvaient avoir lieu sur les statuts des associations, sur leur pratique interne, sur les questions de pouvoir, ce qui présentait un réel intérêt. On prenait le temps d'en parler.

Catherine Delarue : Je suis très sensible à ce que j'entends aujourd'hui. Nous aussi, cela nous a mis au travail. Dans ma pratique, il est indispensable d'être inscrite dans une association, mais aussi de ne pas rester inscrit dans le seul discours de son association. Je suis aussi émue à l'idée de transmettre à mon association la décision prise à Copenhague [applaudissements nourris].

ED : Il y a des associations qui ne souscrivent pas aux règles minimales de l'IAEP. Que faire ? Comment traiter la division ? On peut dire non à une association, pour lui donner une chance de se faire dire oui quelques années après.

MG : Tu as raison. On n'a jamais parlé des conditions dans lesquelles on peut dire non à une association qui a le droit de vote.

ED : Il s'agit de revivifier les raisons pour lesquelles on dit oui.

NC : On a déjà parlé des associations absentes. par exemple des Italiens, à qui on devait envoyer un courrier.

CD : Il y a aussi Espace analytique, dont les représentants sont très souvent absents.

LL : Espace analytique nous a envoyé un mail pour nous dire qu'ils seraient absents à Copenhague. Qu'est-ce que ça veut dire d'être membre de l'IAEP sans être jamais là ?

Marie-Josée Vigon : Quelle année pouvons-nous programmer notre séminaire ?

Après le séminaire de l'ALI, lui est-il répondu.

Albert Maitre : Freud avait souhaité que l'adhésion des membres à la Société psychanalytique de Vienne fasse l'objet, chaque année, d'une ré adhésion. A. Maitre met son association sur les rangs pour l'organisation d'un séminaire en 2005.

MG : Quand j'ai demandé l'admission de Chengdu, il n'y a pas eu de débat sur la procédure indirecte. Ça s'est passé en une matinée. Les motivations me paraissaient un peu obscures (exotisme ?), et lorsque j'ai transmis à Chengdu, ils m'ont dit : "L'IAEP nous regarde, mais nous nous le regardons aussi." On est dans un partenariat de travail qui repose sur mes déplacements. J'ai été

dans l'obligation d'interrompre la préparation du colloque (où il y avait des problèmes de groupe) à cause du SRAS. Je vais devoir repartir en octobre. Ils disposent actuellement de deux personnes qui vont parler de leur travail clinique, et ils étaient sur le point de solliciter deux autres personnes qui ne font pas partie de leur groupe. J'ai suggéré deux autres personnes de leur groupe, mais elles leur posent problème (c'est pour cela que je dis qu'ils ont des problèmes de groupe). Il n'est pas sûr qu'en avril 2004 l'épidémie soit jugulée...

Or, en été, la situation est incontrôlable, en raison des migrations des étudiants. En septembre, on saura comment c'est passé des villes dans les campagnes, où on ne sait rien.

On a décidé de faire comme si ce colloque devait avoir lieu. Jean Florence et Psychanalyse actuelle se sont engagés. Il faudrait donc trouver deux autres associations. On peut prendre ses billets d'avions à la fin de l'année, où on aura une appréciation claire de la situation locale et du niveau de la peur qu'elle suscite en nous.

Il doit être clair qu'on y va pour quinze jours. On est dans un lieu touristique, et il y a tout ce qu'il faut pour programmer un séjour touristique.

FW : On retient que la décision se fera au mois d'octobre.

MG : Un des membres du groupe s'est engagé à faire le point sur son expérience de l'analyse par Internet. Ed Robins lui-même a inscrit dans ses statuts une supervision sur Internet.

MJV : Je vais demander si mon association peut s'engager pour Chengdu.

LE : En tant que délégué d'Invenció, je maintiens ma position. Nous ne voulons pas participer à l'extension mondiale de l'IAEP. L'Europe, c'est déjà beaucoup pour nous. Nous sommes une petite association et nos collègues ont des difficultés à se déplacer pendant l'année. Un élargissement au monde redoublerait ces difficultés de participation. Je serais plus favorable à l'idée de développer un Interassociatif asiatique, plutôt que d'élargir l'IAEP partout.

JJM : La Martinique, c'est loin aussi... C'est vrai que la Chine, c'est loin. Il faut prendre le nom Europe au sens historique. Or, historiquement, un analysant chinois étant venu trouver Michel Guibal en Europe, la Chine s'est trouvée liée à l'Europe. On ne peut pas se priver de la question de la psychanalyse en Chine.

MJV : C'est vrai qu'il y a des questions pratiques de distance. Et si l'objectif c'est la formation des analystes à l'intérieur des associations, on ne voit pas pourquoi des associations ne pourraient pas répondre à cette question.

FW : Ou bien nous mettons sous le signifiant Europe ce qui est produit par notre partenariat, ou bien nous envisageons, sous un autre mot, la volonté politique de mondialiser un regroupement

d'associations. Or, je n'ai pas entendu parmi nous une telle volonté de mondialisation...

LL : Nous n'avons pas de vocation mondiale, mais rien ne nous interdit d'engager des partenariats avec qui le souhaite. Les expériences de collaboration ne dépendent ni de la géographie ni de l'aire culturelle.

CD : Il faudrait trouver une formule concernant ce partenariat de travail, qui va forcément être limité.

JF : Pour la participation à l'IAEP, l'École belge n'est pas mieux lotie que Chengdu : deux représentants réguliers seulement y participent.

ED : Le virus fait métaphore des accidents du désir... Il ne s'agit pas le moins du monde de se garder des parts de marché... Ce que MG amène là, c'est une histoire de désir, incontrôlable, et des histoires de passe. La question que cela pose est celle du désir d'un par rapport à l'association. Celle-ci va-t-elle brider ce désir, en faire un virus ? Il nous est nécessaire de soutenir ce désir.

LE : Il y a une différence entre soutenir son désir, ce sur quoi je suis d'accord, et la dimension politique (associer à l'IAEP une association chinoise).

MG : Ce que dit Luis Esmerado me met au travail. Dans le polemos, je ne suis pas d'accord avec lui. Un désir n'a pas besoin qu'on l'appuie. Le sens de ma demande à l'IAEP est que j'ai trouvé par ce biais un moyen de réactiver un obscur désir de revenir à l'IAEP, dont je m'étais absenté. Que ma traductrice ait eu le SRAS me fait dire qu'il y a un danger à traduire : faire passer des concepts occidentaux dans la langue chinoise, ça met en danger. La peste va dans l'autre sens, elle nous réinterroge sur nos fondements. Il se trouve que je suis dans une situation d'être le passant d'un Chinois, et mon point de vue est qu'un analyste doit se retrouver passant du passeur qu'il vient de désigner. Je suis dans la passe avec quatre passeurs : c'est mon désir... La demande du groupe chinois était d'avoir un point d'ancrage ailleurs. Ils avaient le choix entre de l'IPA et JAM. L'IPA vient faire des conférences à des psychothérapeutes... (lesquels attendent la conférence suivante pour avoir des réponses sur les points de butée qu'ils rencontrent dans leurs cures psychanalytiques). Je leur ai donc proposé de faire candidature à l'IAEP, et ils ont dit oui. Par ailleurs, la psychanalyse en Chine reste leur affaire, et prendra leurs couleurs...

JJM : S'il y a une procédure indirecte à faire, c'est que l'association de Chengdu présente sa candidature par mail, avec des traducteurs.

LL : Il est très facile de créer un site internet avec un *chat room*. Ça produit des effets transférentiels parfois bouleversants. La distance physique n'empêchera pas une collaboration sans limites.

FW : Des points critiques, positifs et négatifs, du partenariat, viennent d'être énoncés. Cette question ne contient pas de conclusion possible.

MJV : Les gens de mon association ont fait des analyses avec des analystes français. Il y a des

séminaires, avec Jean-Pierre Winter, avec Charles Melman, et on a choisi l'IAEP pour des raisons de transfert de travail. Et Convergencia a été éliminée.

2. Actes du colloque sur le rêve

JF : J'ai travaillé sur ce que m'a donné Chantal Brigaudiaux, mais c'est incomplet. Il n'y a cependant pas de quoi en faire un livre, parce que c'est très hétérogène.

Suit une discussion, qui a débuté par les difficultés, sinon impossibilités rencontrées par Jean Florence. Aucune des possibilités n'étant, en l'état, réalisables : livre, actes de colloque, CDRom, et les actes de colloques demandant une mise financière, c'est devant ces difficultés que la décision est prise de confier à Pierre Eyguesier le dossier pour un diagnostic. Il existe une association : ACAIEP dont Jean-jacques Moscovitz est le vice président dont l'actif est actuellement de 6208,62 Euros.

II Après-midi

La prochaine coordination aura lieu les 20 et 21 septembre à Paris, place Saint-Germain-des-Prés. Pour le tirage au sort des deux prochaines associations en charge du secrétariat, la proposition est faite de fusionner les collèges (associations françaises d'une part, et étrangères de l'autre), ceci afin d'éviter un tour de rôle plus fréquent pour ces dernières. C. Delay plaide pour que, si cela se fait, les Français fassent un effort pour ne pas oublier les associations étrangères.

Proposition : tirage au sort ? Discussion : la charge est-elle si importante ? Attribuer le secrétariat aux associations candidates ? Faire un collège d'associations non parisiennes ?

Prochain secrétariat selon l'ordre alphabétique statutaire : Cercle freudien et École belge.

3. Organisation par l'ALI du colloque sur la clinique lacanienne des psychoses

Michel Jeanvoine : Pour la journée de décembre 2004 organisée par l'ALI sur "La clinique lacanienne des psychoses", une information a-t-elle été faite au sein des différentes associations ? Des cartels pourraient être constitués ici et là. À l'ALI, cette question est travaillée de façon régulière, quoique diversifiée. Des textes sont à votre disposition et un argument sera préparé sur la question, en espérant qu'il ne fera pas écran à des initiatives originales.

JF : Le partenariat se met en place sur la base de propositions de l'association invitante.

MG : Il me semble important que vous dégagiez votre spécificité de travail. Une chose m'intéresserait : quel est le rapport de cette question – la psychose – telle qu'elle est abordée par Lacan, avec la fonction du psychanalyste ? Il faut s'extraire du tombereau de textes sur la psychose.

JD : Dans votre proposition, vous perdez de vue la nécessité, pour une association invitante, d'exprimer son point de vue.

ED : Je préférerais : " Pour une pratique lacanienne des psychoses." Les psychoses font voler en éclat toute théorie savamment articulée, si bien que l'accent devrait être mis sur la pratique, et puis " clinique lacanienne des psychoses " est une formule un peu froide.

JCD : D'un autre côté, c'est indicatif du style de l'association.

LE : Jamais nous n'avons choisi un tel sujet en vingt-sept colloques. Cela n'empêche pas que chacun de nous ait eu recours dans ses interventions à la psychose, bien qu'aucun à ma connaissance n'ait travaillé dans des institutions consacrées à la psychose. Un autre point : chaque association doit faire la proposition de l'organisation du séminaire, selon des dispositifs qui donnent le maximum de possibilités de prendre la parole. À cet égard, c'est mieux d'avoir plusieurs salles, où chacun puisse prendre la parole. L'organisation des séminaires soit tenir compte des facilités de la prise de parole.

4. Colloque de Bruxelles sur " Psychothérapie et psychanalyse "

FW : Donc, c'est un colloque. À la fin de la dernière coordination, ce colloque a été mis dans une certaine instabilité.

Christiane Poncelet : L'École belge assure sur le plan organisationnel, et la coordination soutient le projet...

FW : Les échanges avaient amené à prendre en compte les différences entre associations sur les enjeux de la situation de chacun, Belges, Danois, Italiens, Espagnols ou Français... Nous nous sommes demandé de quelle façon lancer la balle. La question de l'analyse laïque nous a paru de ce point de vue capable de relancer les enjeux présents dans le texte de façon intéressante : voir le paysage depuis la Question de l'analyse laïque. Aujourd'hui, nous avons à apprécier s'il s'agit d'un pivot valable, qui nous permet de construire quelque chose.

CP : Au préalable, nous devons savoir qui est prêt à s'engager.

LE : Il y a effectivement un préalable. Ce colloque est-il, comme c'est noté dans le compte rendu, " mort-né " ?

CD : Pourquoi un colloque ? Pourquoi pas un séminaire, quelque chose de plus modeste ?

CD : Le débat a porté autour du texte " Psychothérapie et psychanalyse " qui devait être publié. Puis, plus personne n'était d'accord. On a parlé alors d'en faire un document de travail, mais, pour qu'il ne reste pas confidentiel, on avait envisagé une reprise de ces thèmes dans un colloque, à Bruxelles. L'idée du colloque était que ça sorte à l'extérieur, face à des analystes et des non-analystes.

Nadine Collin : C'était une occasion de reprendre certains points du texte qui ne convenaient pas.

CD : Un autre enjeu, c'était de savoir si on l'adressait aux pouvoirs publics ou pas.

MG : On ne peut pas concevoir de texte unique qui s'adresse à trois lecteurs différents : les analystes, le public et les pouvoirs publics. C'est de cela qu'on devait parler à Bruxelles. Si on n'apprécie pas le réel danger, on risque de se planter. Où en est-on en Europe ?

JJM. : En Allemagne, ça va très mal. Il y a un tour de vis sur la possibilité de signer des feuilles.

MG : Le travail qu'on a fait à Psychanalyse actuelle nous a convaincus que, pour y voir clair dans cette affaire, on ne pouvait pas faire autrement que d'en repasser par ce qu'avait été la politique des nazis. Ceux-ci ont défendu les psychothérapeutes des attaques des neurologues, ce qui a eu pour effet l'élimination du corpus théorique psychanalytique, puis des psychanalystes eux-mêmes. Pour les nazis, les psychothérapeutes étaient faits pour que chacun se sente bien dans sa peau, régime nazi ou pas.

MJ : La question est d'actualité en Italie, où un colloque a eu lieu sur le thème : " La psychanalyse est-elle efficace ? " A Strasbourg, nos collègues proposent une rencontre en Belgique, en automne, sur ce thème-là. En France, ça n'est pas parce que le soufflet est retombé qu'il faut baisser la garde. En Italie, le résultat est que les gens se précipitent pour faire des écoles...

JCD : Les psychanalystes n'ont pas attendu cette menace pour faire ça...

JJM : Dans dix ans, les thérapeutes qui vont arriver sur le marché n'auront plus de contact avec l'analyse. Des dermatologues qui se frottent à la psychanalyse eriksonienne traitent avec succès des problèmes dermatologiques... Le médical veut avoir la maîtrise du champ des thérapies, et comme il y a trop de psychiatres, et qu'on s'est aperçu que les psychologues soignaient très bien les psychotiques sans médicaments, on va leur confier cette charge...

CP : Lors de la dernière coordination, la moitié des associations n'étaient pas partantes.

JCD : Ça a été répété ici récemment : on ne voit pas pourquoi on irait à Bruxelles.

A. Maître : On oscille entre les conditions de possibilité et les conditions de fond. Parlons du fond. L'idée d'introduire le débat sur l'analyse laïque permet de soutenir l'extraterritorialité de l'analyse. À terme, le contrôle des psychothérapeutes sera universitaire, et l'analyse risque d'y être elle aussi assujettie. Un deuxième point : la psychanalyse, disait JJM, est en train d'être marginalisée. À ce propos, nous avons à faire valoir que, si on ne se préoccupe pas d'être thérapeute, cela ne veut pas dire que la question des symptômes ne nous intéresse pas. Il ne faut pas laisser le critère d'identité " thérapeutique " aux psychothérapeutes.

L'analyse se propose de soutenir cela au-delà des pratiques de suggestion des psychothérapies.

DB : On ne s'inscrit pas dans un eugénisme possible, mais on n'abandonne pas le champ du symptôme.

ED : Pas un patient qui ne dise : je voudrais souffrir moins, à peu près bien dormir... Quand on est analyste, il y a un ailleurs à cette demande. S'il n'y a pas cet ailleurs, on est un psychothérapeute. Et c'est d'abord une aventure de la pensée et de la parole. Ce qui est grave, c'est que des associations de psychanalyses produisent le contraire de ce qui les soutient, et sont prêtes à produire des psychothérapeutes. Ça, c'est une bombe atomique.

Raymond Aron : En Belgique, même si les Verts sont sortis du gouvernement, l'amalgame existe au niveau du législateur entre les psychanalystes, les psychothérapeutes, les rogeriens, etc.

CD : Le comportementalisme a une incidence de plus en plus grande chez les psychiatres et les neurologues... La question du symptôme telle qu'elle a été traitée par Freud a complètement disparu. La codification des troubles selon le DSM devient la règle.

MJ : En France, il paraît acquis que la psychanalyse ne fait pas partie du champ des psychothérapies. Et pour Accoyer, Vasseur, légiférer sur la psychothérapie ne concerne pas la psychanalyse. Mais c'est très fragile. En France, on se trouve dans une situation de plus en plus dramatique sur le plan psychiatrique. Les enjeux des états généraux de la psychiatrie du mois de juin 2003 sont à cet égard radicaux. Si on a séparé en 1968 la neurologie de la psychiatrie, c'est parce qu'on a pensé que la psychiatrie pouvait se déployer dans le champ de la parole et du langage. Mais la clinique de la parole, et la question du transfert, tout pousse à ce qu'elles soient méconnues. On ne parle plus de psychiatrie mais de santé mentale, ce qui élimine tout point de vue énigmatique, et on rejoint ce qui se passait dans les années trente en Europe.

JJM : Après les constats, comment trouver une réplique inventive, qui nous sorte de la position de ceux qui voient passer le train. On doit en parler entre nous. Il y a un enjeu politique du social. Qu'est-ce qu'une société qui écarte le transfert, une société où le biopouvoir prend le pas sur le transfert ? Nous devons redéfinir l'enjeu analytique. Danièle Lévy s'est occupée de cela, mais son texte a été rejeté parce qu'il ne faisait pas assez scandale. On va être marginalisé. Est-ce qu'on accepte cela, au prétexte que c'est mieux pour l'analyse d'être marginalisée, ou est-ce qu'on engage un combat avec le biopouvoir au nom d'un "psychopouvoir", en sachant bien que ça ne marche pas.

DB : Je pense qu'il faudrait faire quelque chose. On a vraiment à prendre la parole pour *dire*.

LE : Il y a un prix à payer pour l'extraterritorialité. Dans le champ social, des pratiques nombreuses sont créées à partir de la psychanalyse, et n'ont rien

à voir avec elle. C'est une situation actuelle constante. Ce n'est pas ce qui a déclenché l'idée de faire ce document. Cette situation va se poursuivre, parce qu'elle se répand dans le social. Et la présence sociale de la psychanalyse diminue de plus en plus – jusqu'à la mort, conséquence extrême ?

Auprès de qui intervenir ? De quelle façon un colloque qui, en principe, s'adresse à nous, peut-il faire passer quelque chose au public et aussi aux pouvoirs publics ? La forme du colloque est-elle la meilleure ?

JJM : Secouer les questions entre nous pour voir celles qui tiennent. Faire des tables rondes, prendre des notes, et voir où cela nous mène.

NC : Le thème de l'analyse laïque est important. Dans les Yvelines, il y a un syndicat de psychologues et une association de psychologues (qui incluent des psychiatres et des psychothérapeutes). Leur consigne est : d'abord envoyer les demandes aux psychiatres et psychologues, car là, c'est sérieux. Et même si la psychanalyse a une réputation de sérieux, le problème est réel quand on est ni psychiatre ni psychologue.

FW : Il y a le souci de respectabilité de ceux qui ne veulent pas passer pour des charlatans.

JCD : Nous devons lâcher l'idée d'un colloque à Bruxelles, et travailler entre nous. Pour voir, après coup, ce qui peut en résulter au niveau de l'IAEP.

FW : Nous avons le désir d'en parler entre nous. Ce qui nous a amenés à des projets mirobolants, c'est le souci de rédiger un texte dont l'adresse était trop hétérogène. Ce qu'il nous faudrait, c'est un pamphlet, à l'instar du texte de Freud sur l'analyse laïque. C'est pour cela que la référence à ce texte paraît importante : il y a une bagarre à mener. Nous abandonnons la perspective d'un colloque qui s'adresserait au grand public et qui se tiendrait dans un bâtiment européen, et nous construisons notre projet, qui est celui de nous exposer à dire sur ce sujet le point où chaque association en est.

JCD : Cette situation use. On en a parlé il y a dix ans. Il faut trouver un cadre et des conditions qui nous renouvellent un peu.

FW : Que tu nous proposes un texte frais écrit, est une façon de nous renouveler sur cette question. Nos associations sont-elles prêtes à se lancer dans un séminaire ?

JCD : Ça pourrait changer ma position. Si on pouvait proposer un thème de travail, et que d'autres apportent leur contribution, ça pourrait nous faire avancer.

JF : Notre association accueille des non-psychiatres non-médecins, quoiqu'en nombre décroissant. Qu'est-ce que ça veut dire d'être un extraterritorial ? Moi-même, je ne le suis pas, puisque je forme des psychologues à Louvain, et dois en même temps soutenir l'extraterritorialité de la psychanalyse.

AM : A une époque, le discours universitaire était prêt à accueillir un discours autre. Mais cet espace se réduit comme une peau de chagrin. Les recrutements se font sur critères de publications, et les comportementalistes sont bien placés sur ce plan : dès les débuts de leur carrière, ils alignent des listes importantes de communications...

JJM : A Espace analytique, Alain Vannier a regroupé tous ceux qui enseignent la psychanalyse. C'est la constitution d'un rempart. L'extraterritorialité se traduit ici par une pratique d'occupation du terrain.

FW : Je ne suis ni psychiatre ni psychologue. Et il y a vingt ans, les collègues m'ont demandé de prendre la suite d'un psychiatre au CES de psychiatrie. Je l'ai fait dix-huit ans, comme psychanalyste. J'ai arrêté quand, au décours de la réorganisation des études, les agrégés ont voulu faire de mon séminaire un séminaire obligatoire. L'obligation venait dans un contexte de réponse à la nécessité de former les psychiatres à la psychothérapie. J'ai repris le séminaire ailleurs, dans un cadre laïque. Le projet de former des psychothérapeutes a continué, spécialement pour des enfants. La Faculté, pour faire face à une situation où les psychiatres et les pédopsychiatres étaient débordés, voulait former des psychothérapeutes, et ainsi les contrôler. Je ne suis pas entrée dans ce projet. Il y a des situations où on peut faire alliance, faire des remparts, mais des remparts positifs. Bien sûr, il y a une dégradation générale de l'extraterritorialité de la psychanalyse.

LE : [aux Belges] Vous pourriez nous faire parvenir des propositions à travailler ?

JJM : A Psychanalyse actuelle, Maria Landau travaille cette question. On peut mettre sur pied une commission de préparation de ce séminaire.

RA : Nous ne voulons pas *organiser* ce séminaire. Ce n'est pas notre tour, et nous avons beaucoup de choses à mettre au point. Et cette question est aussi une bombe au sein de notre association.

MJ : Nous devons creuser la question. Le temps pamphlétaire est passé, mais ça ne veut pas dire que la question ne doit pas être creusée dans la perspective des futurs affrontements qui ne vont pas manquer.

MG : Le gouvernement chinois ne voit aucun mal dans la psychanalyse jungienne. Il s'est tenu en septembre 2002 à Canton un colloque international de "psychanalyse" Jungienne. À ma connaissance le gouvernement chinois était représenté dans ce colloque, contrairement au colloque de Beijing et de Chengdu. Les conclusions conséquentes peuvent être tirées par chacun, concernant les différences entre la psychanalyse et les psychothérapies

FW : Ce qui est étonnant c'est que ces positions sont tenues par des jungiens, qui ont été exclus en 1920 du droit de porter le titre de psychanalystes.

On fait un tour de table des forces disponibles : Maria Landau, sous réserve d'un accord de sa part, Christiane Poncelet, C. Delay, sur la base d'un travail qu'il a rédigé sur cette question ; Daniel Bonetti propose que Psychanalyse actuelle joue un rôle moteur et se déplace à Bruxelles. Eric Didier pense qu'aux CCAF, des gens seront intéressés.

Une rencontre est fixée les 6 et 7 décembre prochains à Bruxelles. Elle prendra la forme d'un séminaire organisé par la coordination, avec invitation des collègues des associations et d'éventuelles personnes intéressées. Son titre ? Quelqu'un propose : "C'est extra..."

Une rencontre du comité préparatoire aura lieu le 20 septembre, à l'occasion de la prochaine coordination à Paris, à partir de 16 heures.

Avant la clôture de la coordination, Luis Esmerado fait une proposition : que lors de la prochaine coordination soit évoquée la question des associations qui n'ont jamais organisé de séminaire (Espace analytique, Séminaires psychanalytiques de Paris), et que soit pris un peu de temps pour donner une réponse à Instituto Il lavoro psichanalitico.

Statuts

STATUTS DES C.C.A.F.

Article 1:

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une Association régie par la Loi du 1 Juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour dénomination:

«CARTELS CONSTITUANTS DE
L'ANALYSE FREUDIENNE».

Article 2:

Cette association a pour objet la psychanalyse, dénommée ici analyse freudienne, et pour but d'assurer des conditions propres à la transmission de son expérience.

Article 3:

Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 37bis, rue des Abbesses, 75018 Paris.

Tout transfert ultérieur décidé par le Conseil d'Administration devra faire l'objet d'une approbation préalable de l'Assemblée Générale.

Article 4:

L'association est composée de membres intéressés à divers titres à l'analyse freudienne.

Les membres s'engagent à verser la cotisation qui sera votée annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. L'appel en sera fait immédiatement après chaque Assemblée Générale.

La qualité de membre se perd par la démission ou le non paiement de la cotisation, six mois après son appel, sauf accord individuel avec le trésorier.

L'exclusion pour un autre motif ne pourra être prononcée que par l'Assemblée Générale à la majorité simple des membres de l'Association.

C.C.A.F. Statuts Octobre 95

Article 5:

Les ressources de l'association comprennent:

- le montant des cotisations,
- les subventions qui pourraient lui être allouées,
- et toute autre source de revenu, compatible avec la loi de 1901.

Article 6:

Pour toute nouvelle demande d'admission, le postulant rencontrera deux membres de l'association, tirés au sort pour assumer cette fonction d'accueil. Cette rencontre aura pour buts de répondre aux questions du nouveau membre, de lui permettre de formuler ses projets de travail et ses attentes quant à

l'association. Les deux membres témoigneront de ces entretiens auprès d'un coordonnant. Lors du tirage au sort, ils pourront se récuser ou être récusés une fois.

Acceptée ou ajournée, chaque candidature donnera matière à réflexion sur les principes d'inscription dans une association pour la psychanalyse et aux C.C.A.F. en particulier; et cela, dans le cadre de cartels constitués par les membres ayant assuré cette fonction d'accueil. Ces cartels rendront compte de leur travail à l'Assemblée Générale.

Article 7:

L'association poursuit l'expérience de la procédure dite «la passes», introduite par J.Lacan. Elle met en jeu ce qui peut être repris de la «Proposition d'Octobre 1967», avec les modifications qui lui ont été apportées résultant de l'expérience des C.C.A.F. Les articulations sont les suivantes:

1) Formation du Jury:

a) Sept membres sont élus par l'Assemblée Générale des CCAF, plus deux suppléants, pour former le Jury potentiel de la passe.

Cinq parmi eux, cinq au moins, auront une expérience de la passe à quelque place que ce soit.

Chaque candidature devra être soutenue devant les membres de l'association.

Les associations de l'Inter Associatif qui soutiennent la procédure, désignent chacune de un à trois jurés potentiels selon les critères qui leur sont propres.

b) Le candidat à la passe tire au sort auprès du coordonnant à cette fonction cinq noms dans le jury potentiel.

Un rapporteur sera tiré au sort par les soins du jury avant l'audition des passeurs.

Ce rapporteur, présent lors de l'audition des passeurs et des délibérations du jury, ne participe pas au débat. Il aura pour fonction de transmettre au coordonnant concerné, et à lui seul, ce qui peut être rapporté d'une passe comme susceptible de faire enseignement pour l'analyse, travaillant par là même à faire la différence entre ce qui doit être transmis et ce qui ne peut être divulgué.

c) La réponse du jury sera, en règle générale, transmise au candidat par le coordonnant à la passe.

d) Les jurys s'engagent à se former en cartels pour témoigner à l'association de leur expérience.

e) Deux membres d'une association engagée dans la procédure, qui seraient tombés d'accord à propos de cette initiative auront la possibilité de proposer à une personne non-praticienne de l'analyse de venir faire partie de la liste des jurés potentiels de la passe.

En cas d'accord de la personne pressentie, il suffira que cette candidature soit motivée par ses deux parrains auprès du coordonnant de la passe

f) Au bout de trois ans, il sera procédé à un tirage au sort et trois jurés seront sortants.

Ensuite, le renouvellement se fera tous les trois ans, par quart, charge au coordonnant d'indiquer aux associations concernées de pourvoir au remplacement des jurés sortants, chacune des catégories étant renouvelée en fonction du départ de l'un ou l'autre de ses représentants.

Les candidats qui avaient été élus ne seront pas rééligibles pour la durée de ce mandat.

g) Après qu'un passeur aura été tiré au sort deux fois à cette fonction et s'il ne fait pas partie d'une association dans laquelle il pourrait se présenter comme candidat, il lui sera offert par le coordonnant de la passe, et avec l'accord d'au moins l'un des deux jurys devant lesquels il a parlé, de participer à la liste des jurés potentiels.

d) Il appartient au coordonnant de la passe d'offrir à un ex passant, si celui ci ne fait pas partie d'une association où il pourrait être élu à cette fonction, de participer à la liste des jurés potentiels.

2) Désignation des Passeurs:

L'élargissement de notre procédure de des associations à l'Inter Associatif. introduit la possibilité d'une double modalité de désignation des passeurs.

a) Par tirage au sort au sein d'un ensemble de passeurs potentiels désignés comme suit :

- Des passeurs seront désignés par leur analyste.

- Ceux qui auraient dans leurs pratiques des personnes dont il serait avéré qu'elles se soumettent à une analyse de contrôle, pourraient leur offrir d'être désigné comme passeurs.

- Par ailleurs, si deux analystes en tombaient d'accord, ils pourraient aussi bien désigner un de leur collègue comme passeur. Il leur suffirait de motiver séparément leur choix auprès du coordonnant de la passe.

- Les passeurs qu'un passant aurait pu proposer pour sa propre passe et inscrits sur cette liste pour les passes à venir.

Parmi l'ensemble des passeurs ainsi constitué, deux d'entre eux seront tirés au sort par le candidat à la passe.

Il aura la possibilité de récuser une fois les deux passeurs tirés au sort et de procéder à un nouveau tirage.

Tout passeur ayant rempli deux fois cette fonction sera retiré de la liste.

b) Par désignation directe

Un passant peut proposer au coordonnant les deux passeurs de sa passe. Ces deux passeurs ainsi désignés font partie, dès lors, de la liste des passeurs pour les passes à venir.

3) Transmission :

Il appartient au coordonnant de la passe d'organiser au moins tous les deux ans un temps de retransmission vers l'ensemble des associations engagées dans la procédure.

Article 8:

L'association soutient qu'il ne saurait y avoir de titularisation d'un analyste, que ce soit par la cure ou par une procédure.

Il est attendu que l'énonciation d'un sujet se déclarant analyste, qu'il soit membre ou correspondant puisse donner lieu à une élaboration dans l'association.

A cet effet, l'association se dote d'une organisation dont les articulations sont les suivantes :

1) le dispositif de la pratique :

Elle propose à ceux de ses membres qui déclarent être engagés dans la conduite de cures analytiques, de s'inscrire sur une liste, ce qui constitue le premier temps du dispositif.

Un cartel est tiré au sort en premier lieu parmi l'ensemble des noms de la liste. Il est nommé cartel d'adresse et a pour fonction d'écouter chacun des autres cartels du dispositif.

Ce cartel se charge de retransmettre à un public constitué des membres de l'association, des correspondants qui le souhaitent et aussi des invités de son choix.

Un tirage au sort est pratiqué parmi les inscrits restants pour constituer autant de cartels (de 4) qu'il est possible.

Ces cartels une fois constitués, lors de l'Assemblée Générale concomitante, travaillent pendant 18 mois comme ils l'entendent.

Il est entendu que le choix du sort peut être récusé une fois. Les noms de ceux qui se sont récusés seront alors reversés dans les autres cartels déjà constitués, ceux-ci étant à leur tour tirés au sort pour chaque nom.

A l'issue de leur travail, ces cartels rencontrent le cartel d'adresse. Chaque membre des cartels est invité à y prendre la parole.

Après cette rencontre, ces cartels se délient et sauf avis contraire et préalablement exprimé, chacun des membres ainsi séparés est à nouveau inscrit sur la liste pour un nouveau tirage au sort.

Ainsi, le troisième temps du dispositif est celui de la déliaison des cartels tirés au sort et du retour au public de leur mise en jeu dans la pratique analytique.

L'association est ainsi promue au rang de tiers auquel est adressé ce qui a pu prendre le statut d'interrogation sur ce que signifie le fait de se dire analyste.

2) Les autres cartels

Chaque membre de l'association, en dehors du dispositif de la pratique, peut solliciter autour d'une question qu'il souhaite mettre au travail, la constitution d'un cartel.

Ces cartels cooptés ont cependant une existence limitée dans le temps et, pour s'inscrire dans le "fait de l'association", ils pourront rencontrer un cartel d'écoute qu'il tireront au sort parmi les membres de l'association.

Les cartels d'écoute ainsi constitués auront pour tâche de recueillir, au travers des témoignages, les éléments d'élaboration pouvant relancer et alimenter les questions vives du présent analytique.

Charge à eux de les transmettre à l'association selon des styles et des modalités qui leur seront propres

Article 9:

L'association se dote des instances de décision suivantes:

a) Un Conseil d'Administration de cinq membres appelés «coordonnants», élus sur candidatures par l'Assemblée Générale à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Tous les deux ans, il est procédé au renouvellement de deux de ses membres, les deux premières fois par tirage au sort des sortants, puis à l'ancienneté ou par tirage au sort, s'il faut départager deux coordonnants de même ancienneté.

Il se réunit au moins deux fois l'an.

Il désigne en son sein le Président et le Trésorier de l'association.

Les membres du Conseil d'Administration sont personnellement responsables devant l'Assemblée Générale des tâches essentielles de la vie de l'association:

- Enseignement et courrier.
- Publications, colloques et «passage au public.
- Passe.
- Dispositifs.
- Cartels et admission.
- Relations extérieures.
- Psychanalyse et société. Questions économiques.

Ils se répartissent entre eux ces tâches.

b) Chacun des coordonnants (de la passe, du courrier et de l'enseignement, du dispositif, des relations extérieures, du rapport au social, etc...) prend l'initiative d'inviter les membres de son choix pour former un cartel qui l'assiste dans sa tâche. Ces cartels se réunissent au moins deux fois l'an dans une assemblée désignée du terme de Conseil. Celui-ci est un lieu de débat et de consultation.

Article 10:

L'Assemblée Générale des membres de l'association se réunit au moins annuellement.

Un vote ne peut intervenir valablement que si la moitié des membres de l'association au moins sont présents ou représentés par procuration écrite. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale sera convoquée

par le Président du Conseil d'Administration, les décisions étant alors prises à la majorité simple des membres présents.

L'Assemblée Générale entend les rapports financier et d'activité du Conseil d'Administration et en vote le quitus.

En cas de désaveu, le Conseil d'Administration expédie les affaires courantes et convoque une Assemblée Générale Extraordinaire dans un délai d'un mois, en vue d'élire un nouveau Conseil d'Administration.

Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée, en cas de nécessité, par le Conseil d'Administration ou sur la demande de plus d'un tiers des membres de l'association.

Article 11:

Chaque Assemblée Générale pourra procéder, sur proposition du Conseil d'Administration ou d'un tiers au moins des membres de l'association, à des modifications statutaires qui seront votées à la majorité des suffrages exprimés.

Article 12:

L'association C.C.A.F. peut adhérer à - ou recevoir l'adhésion - d'autres associations ayant la psychanalyse freudienne pour objet. La décision en revient à l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Article 13:

En cas de dissolution, prononcée par la majorité des membres de l'association, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci.

L'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 89 de la Loi du 1 Juillet 1901 et du décret du 16 Août 1901.

Bibliothèque pour une île déserte

Une proposition :

« **La naissance de l'individu** » Izvetan Todorow

« **Le viol du silence** » de Eva Thomas

Jean Paul Holtzer

Si je partais sur un île déserte, j'y emmènerais (je dis bien emmènerais et pas apporterai) , une brochure bien massicotée, avec une couverture des plus légère, et à l'intérieur un **texte en braille**. Je pourrais l'effeuiller, pardon la feuilletter sans me prendre la tête avec toutes ces coquilles. Mais, à vrai dire, j'apporterais aussi, pour après le braille, **les Essais, Articles et Lettres** de Georges Orwell (Editions Ivrea/Encyclopédie des Nuisances). J'admire la façon dont Orwell a traversé la Guerre: face à sa machine à écrire, l'oeil vif et la frappe sûre. Il y en a quatre volumes, ça devrait me permettre de tenir jusqu'à la prochaine AG. Allez, souhaitez-moi bon voyage
Amicalement,

Pierre Eyguesier

Cabinet de lecture

Cabinet de lecture

Claire Colombier

Pour ce numéro estival du Courrier, je vous propose une lecture de vacances, qui n'est pas sans rapport avec le thème de nos prochaines journées d'étude : « Péter les plombs »

Il s'agit d'un roman du finnois Arto Paasilinna « Le lièvre de Vatanen » (Folio), considéré comme un roman culte dans les pays nordiques.

Quand le chauffeur heurte un lièvre sur la route, Vatanen part à sa recherche, il le soigne et restant sourd aux appels de son compagnon de route, part dans la nature, C'est le début d'un long périple au cours duquel le lièvre ne le quitte jamais, suite d'aventures où un hymne à la liberté est écrit de manière fort humoristique.

Si tous ceux qui, mal dans leur vie, défendent l'ordre, considèrent que Vatanen est un « déjanté », celui-ci trouve sur sa route des personnes prêtes à l'aider à vivre sa nouvelle vie.

Un incendie de forêt, que toute la population s'emploie à maîtriser, est l'occasion pour l'auteur de décrire un formidable pétage de plombs, celui d'un conducteur de bulldozer qui n'a pas dormi pendant trois jours...Je vous laisse le découvrir (p.76 à 83)

Deux chapitres plus tard, c'est un curé qui « pète les plombs » en découvrant un lièvre dans l'église (p. 98 à 105)

C'est dans une inconscience due à une formidable cuite qu'il fait une rencontre qui change de nouveau sa vie, sans renoncer à sa liberté.

Bloc-notes

Nouvelle adresse pour :

Jean Pierre Holtzer
44, rue du Colombier
45000 Orléans

Nouveau fax pour

Jean Michel Darchy
04 90 33 51 50

Le prochain *Courrier* paraîtra

en Octobre 2003

Annuaire

**Annuaire des membres de l'Association
Juillet 2003**

Mme Allier Danielle

Prof. : 223 C, rue du Triolet., 34090 Montpellier
Tél. : 04 57 61 17 85
Priv. : 468, rue du Triolet. 34090 Montpellier
Tél. : 04 67 52 50 03
Fax : 04 67 52 50 03
Tél. mobile : 06 82 54 93 14
E-mail : d.allier@wanadoo.fr

M. BARTHELEMI Michel

Prof. : 22, rue de l'argenterie, 34000 Montpellier
Tél. prof. : 04 67 60 83 34
Tel priv. : 04 67 60 98 91
Fax : 04 37 60 74 03
Tél. mobile : 06 20 61 67 15
E-mail : barthelemi.michel@wanadoo.fr

Mme BEAULIEU Agnès

Prof. : 4, avenue de Verdun, 84600 Valréas
Tél prof : 04 90 37 38 99
Tél. mobile : 06 67 79 64 41
Priv. : Le Savot et Les Blaches, 26170 Merindol-les-Oliviers
Tél. : 04 75 28 70 37
Fax : 04 75 28 77 95

M. BIETH Frédéric

Prof. : 32, rue d'Orsel, 78018 Paris
Tél. : 01 42 64 30 73
Priv. : 10, rue A. Barsacq, 75018 Paris
Tél. : 01 42 64 30 68
E-mail : biethphi@club-internet.fr

Mme BOENISCH-LESTRADE Marie-Claire

Prof. : 2 bis, rue du Général Chêne, 83000 Poitiers
Tél. : 05 49 41 131 10
Priv. : 14, Résidence du Petit Breuil, 83000 Poitiers
Tél. : 05 49 61 01 14
E-mail : Boenisch@wanadoo.fr

Mme BONNEFOY Yvette

48, rue de la Glacière, 75013 Paris
Tél. : 01 45 87 01 43

M. BRUTINAUD Bernard

9 bis, rue des Cordeliers, 18000 Bourges
Tél. prof. : 02 48 35 90 05
Tél. priv. : 02 48 70 42 92
Fax : 02 48 65 90 05
Tél. mobile : 06 07 36 05 77

M. CANY Élie

Prof. : 30, rue de la Patrie, 56100 Lorient
Tél. : 02 97 84 03 86
Fax : 02 97 86 54 01
Priv. : Créhal 56590 Île de Groix

M. CIBLAC Guy

196 bis, rue ancienne de Montmoreau, 16000 Angoulême
Tél. : 05 45 61 34 95
Fax : 05 45 61 71 61
Tél. mobile : 06 08 40 00 32
E-mail : Ciblac.guy@wanadoo.fr

Mme COLLIN Nadine

18, rue Marie Curie 78990 Elancourt
Tél. mobile : 06 07 38 06 41
E-mail : nadinecollin@aol.com

Mme COLOMBANI Margaret

Prof. : 116, rue du Château, 75014 Paris

Tél. : 01 43 21 85 75

Priv. : 26, rue du Cdt Mouchotte. 75014 Paris
Tél. : 01 45 38 153 93

Mme COLOMBIER Claire

145, Bd Voltaire, 75011 Paris
Tél. : 01 43 79 35 27
Fax : 01 43 79 35 27
E-mail : cccolombier@free.fr

M. DARCHY Jean Michel

Prof. : 26, rue de la République, 84000 Avignon
Tél. : 04 90 85 67 78
Priv. : 28, rue V. Vangogh 84 310 Morières les Avignon
Tél. : 04 90 31 12 26 - Fax : 04 90 33 51 50
Tél. mobile : 06 14 49 81 30
E-mail : jmdarchy@hotmail.com

Mme DEFRANCE-LEMAY Maryse

84, rue Carnot, 59200 Tourcoing
Tél. : 03 20 25 20 10

M. DELOOSE Alain

13, rue des cinq diamants, 75013 Paris
Tél. : 01 45 80 96 21
E-mail : alain.deloose@ddb.fr

M. DELOT Daniel

Prof. : 585, avenue des Déportés, 62251 Hénin-Beaumont
Tél. : 03 21 20 00 97
Priv. : 162, rue de l'Abbé Bonpain, 59800 Lille
Tél. : 03 20 31 04 27
Fax : 03 21 49 80 10

M. DEMANGEAT Michel

39, rue Charles Monselet. 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 81 30 05

Mme De ROUX Delphine

Résidence Le Lèz, Bt B.
14, rue des Roitelets, 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 72 86 78
E-Mail : delderoux@club-internet.fr

M. DESROSIERES Pierre

26, rue des Écoles, 75005 Paris
Tél. prof. : 01 40 51 71 25
Tél. priv. : 01 40 51 71 60
Fax. : 01 45 21 49 15

M. DEUTSCH Claude

5 bis, rue de l'écureuil, 14000 Caen
Tél. : 02 31 34 39 95
Tel mobile : 06 07 84 67 75
E-mail : cdeutsch@wanadoo.fr

M. DIDIER Éric

5, rue du Chevalier de la Barre, 75018 Paris
Tél. : 01 42 23 30 73

M. DIDIERLAURENT Michel

Prof. : 17, rue des Minimes, 63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 19 23 92
Fax : 04 73 19 23 91
Priv. : 3, place Michel de l'Hospital, 63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 91 18 88
E-mail : michel.didierlaurent@wanadoo.fr

M. DONNEFORT-PAOLETTI Jacques

1 ter, rue Saint-Hilaire, 86000 Poitiers
Tél. : 05 49 50 91 02

M. EYGUESIER Pierre

Prof. : 32, rue d'Orsel, 75018 Paris
Tél. : 01 42 23 24 13
Priv. : 37 bis, rue des Abbesses, 75018 Paris
Tél. : 01 42 59 76 38
Fax : (idem. - Prévenir par Tél. de l'émission d'un fax)
E-mail : kliketi@libertysurf.fr

Mme FRANCHISSEUR Marie-Françoise

Le Sévigné, 114, avenue de Royat, 63400 Chamalières Royat
Tél. : 04 73 35 88 28

M. GENIN Yves

22, rue de Bellechasse, 75007 Paris
Tél. : 01 47 05 28 59
E-mail : clyg@wanadoo.fr

Mme GOUZY Éliane

10, Boulevard Puyblanc, 19000 Brive
Tél. : 05 55 17 96 63
Fax : 05 55 17 96 63
Tél. mobile : 06 80 05 00 08

Mme HARARI Mireille

36, rue Avron 75020 Paris
Tél. : 01 40 09 01 24

M. HOLTZER Jean-Pierre

44, rue du Colombier 45000 Orléans
Tél. : 02 38 62 13 39
Fax : 02 38 62 13 39
Tél. mobile : 06 80 02 43 27
E-mail : Jpierre.holtzer@wanadoo.fr

Mme IBANEZ-MARQUEZ Lucia

Prof. : Palazzo Del Rialto 207, 8 rue des Consuls Port Ariane, 34970 Lattes
Tél. : 04 67 15 35 62
Priv. : Château le Villaret, 34190 Brissac, Ganges
Tél. prof. : 04 67 73 42 81
Fax : 04 67 73 46 64
E-mail : L.ibanez.marquez@wanadoo.fr

M. LADAS Costas

188. 13d. Jean Mermoz, 94 550 Chevilly-Larue
Tél. prof. : 01 46 61 41 78
Tél. priv. : 01 40 81 87 75
Fax : 01 46 61 41 78
E-mail : c.ladas@wanadoo.fr

Mme LALLIER-MOREAU Dominique

Prof. : 9, square de Geyter, 93200 St Denis
Tél. : 01 48 20 95 94
Priv. : 35, av. de la are, 95170 Deuil la Barre
Tél. : 01 34 28 78 32

Mme LARNAUD Michèle

514, rue de l'Aiguelongue, 34090 Montpellier
Tél. : 04 67 63 28 20
Fax : 04 67 63 28 20
E-mail : michelelarnaud@minitel.net

Mme LE VAGUERESE Dominique,

2, rue Bourbon le Château, 75006 Paris.
Tél. : 01 43 54 89 20.
E-mail : dominique.levaguerese@9online.fr

M. MAÎTRE Albert

Prof. : 23, Bd. du Maréchal Leclerc, 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 44 22 69
Fax : 04 76 44 22 69
Priv. : 32, route de Saint-Nizier, 38070 Seyssinet
Tél. : 04 76 49 16 60

Mme MARTIN-SAULNIER Janine

20, rue Miguel Mucio, 66000 Perpignan
Tél. : 04 68 55 15 01

M. MASCLEF Claude

104. 13d. P. Vaillant Couturier 59065 Auberchicourt
Tél. : 03 27 92 65 49
Fax : 03 27 94 09 52
E-mail : cmasclef@hotmail.com
Tatoo : 06 06 35 87 72

Mme MOSSÉ Catherine

121, rue Fontgieve, 63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 37 39 00

M. NASSIF Jacques

15 bis, rue Rousselet. 75007 Paris
Tél. : 01 43 06 86 21
Fax : 01 43 06 86 54
E-mail : Jnassif@club-internet.fr
Paseo Manuel Girona, 10, 5°-1. 08034 Barcelone
Tél. : 93 204 33 18
Fax : 93 280 60 39

M. ODDOUX Christian

26, rue Lemercier, 75017 Paris
Tél. prof. : 01 43 87 66 38
Tel. priv. : 03 85 33 00 37

M. PHÉSANS Bertrand

Prof. : 97, boulevard Arago 75014 Paris
Tél. : 01 45 87 21 31
Priv. : 27, rue des laitières 94300 Vincennes
Tél. : 01 48 08 09 42
E-mail : bpheans@teaser.fr

M. PRINCÉ Jean

Prof. : 7, rue Desmoueux. 14000 Caen
Tél. : 02 31 85 42 29
Priv. : 26 rue Froide - Ryes - 14 400 Bayeux
Tél. : 02 31 22 32 56

Mme RHEINBOLD Marie

37, rue Fontaines, 31300 Toulouse
Tél. : 05 61 42 53 60

Mme ROOSEN Christine

Tél. : 01 45 59 33 78
E-mail : christineroosen@wanadoo.fr

Mme SELLÈS-LAGORCE Yvette

Prof. : 36, rue Pétiliaud Dubos, 87100 Limoges
Tél. : 05 55 77 48 68
Priv. : 16, rue Pasteur, 87000 Limoges
Tél. : 05 55 79 39 90
Fax : 05 55 79 39 90

Mme SKIERKOWSKI Michèle

Prof. : 223, rue du Triolet, Bât. C, 34090 Montpellier
Tél. : 04 67 52 22 33
Priv. : 67, rue de Gascogne, 34090 Montpellier
Tél. & fax : 04 67 63 38 57
E-mail : michele.skierkowski@free.fr

Mme SÖTTY Annie

16, rue Amiral Courbet, 50100 Cherbourg
Tél. : 02 33 53 38 54
Fax : 02 33 53 45 20
E-mail : annie.sotty@wanadoo.fr

M. TESTE Jacques

4, rue des roches rouges. 34080 Montpellier
Tél. : 04 67 03 38 09
Fax : 04 67 03 42 37
E-mail : jteste@club-internet.fr

M. VALLON Serge

106. Quai de Tounis, 31000 Toulouse
Tél. : 05 61 52 03 40

Fax : 05 61 33 10 63
E-mail : serge.vallon@numericable.fr
Vst.cemea@wanadoo.fr

Mme VERDIER Marie-José
106, chemin St Amaraud Haut. 81 000, Albi
Tél. : 05 63 54 01 85
Fax : 05 63 54 01 95
E-mail : Reidrev@aol.com

Mme WILDER Françoise
227, chemin du réservoir de Montmaur. 34090 Montpellier
Tél. prof. : 04 67 54 03 04
Tél. priv. : 04 67 54 76 97
Fax. : 04 6 7 54 67 54
E-mail : wilder.françoise@club-internet.fr

M. WILDER Sean
227, chemin du réservoir de Montmaur, 34090 Montpellier
Tél. prof. : 04 67 54 03 03
Tél. priv. : 04 67 54 76 97
Fax : 04 67 54 67 54
E-mail : wilder.sean@club-internet.fr

Annuaire des correspondants de l'Association Juillet 2003

Mme AIMEDIEU-LESBATS Martine
29 ter, rue Colbert
13140 Miramas

Mme BRIAL Claudine
17, rue du Mas de Magret
34430 st Jean de Védas

Mme De VANDIERE Renée Ariane
84, boulevard Beaumarchais
75011 Paris

Mme DRAY Monique
Fontcrépon
63270 Yronde et Buron

M. GROS Michel
7, rue Teisseire
06400 Cannes

M. HAJBLUM Serge
11 bis, rue du Val de Grâce
75005 Paris

Mme LAIDIN Marie
35 bis, rue Victor Hugo
16340 Isle d'Espagnac

Mme MASCLEF
31, rue des Capucins
59400 Cambrai

M. MASSON André
37, rue Tarin
49100 Angers

Mme PERRIN Maryse
41, rue Robert
31200 Toulouse

Mme REINHO Elisabeth
1 bis, rue du Figuier
34000 Montpellier

Mme RIGOLLET Marie-Françoise
69, rue Bellocier
89100 Sens

M. SALVAIN Patrick
53, rue de l'Amiral Mouchez
75013 Paris

Mlle SEINE Raymonde
7, rue des Carolus
86000 Poitiers

Mme VAQUIE Jeannine
Résidence Vincent Dindy
40, rue Proudhon
63000 Clermont-Ferrand

Mme Variot Christine
42, avenue Foch,
76600 Le Havre

Agenda

6 et 7 septembre 2003

Journées d'études des CCAF "Péter les plombs"
Tours

25 octobre 2003

14h 17h30
Préparation du colloque de l'IAEP à Bruxelles « l'analyse laïque »
Hôtel de l'Industrie Paris

6 et 7 décembre 2003

Inter-associatif "Position de la psychanalyse aujourd'hui"
Bruxelles

Pâques 2004

Inter-associatif :Cheng Du (Chine)